

52040 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de dotations complémentaires pour 2019 aux collèges publics

Rapport n° CP/2019/136

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport s'inscrit dans l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA DOTATION DE VIABILISATION 2018

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les demandes de dotation représentent la différence entre le montant de la dotation de viabilisation 2018 recommandée pour ces collèges et les dépenses réelles consacrées au chauffage, l'électricité et l'eau en 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges publics listés ci-dessous une dotation complémentaire pour un montant global de 144 567 €, au titre la dotation de viabilisation 2018, répartie comme suit :

Territoire Eurométropole

Collège Sébastien Brant à ESCHAU :	6 000 €
Collège du Parc à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN :	3 158 €
Collège Les Sept Arpents à SOUFFELWEYERSHEIM :	3 491 €

Territoire Nord

Collège du Rhin à DRUSENHEIM :	6 700 €
Collège Foch à HAGUENAU :	4 500 €
Collège Charles Munch à NIEDERBRONN-LES-BAINS :	6 473 €
Collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN :	15 000 €
Collège de l'Outre Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS :	16 000 €
Collège Otfried de WISSEMBOURG :	30 187 €

Territoire Sud

Collège du Bernstein à DAMBACH-LA-VILLE :	4 832 €
Collège Louis Arbogast à MUTZIG :	14 000 €
Collège Herrade de Landsberg à ROSHEIM :	782 €
Collège du Grand Ried à SUNDHOUSE :	3 722 €
Collège du Torenberg-Heiligenstein à HEILIGENSTEIN :	13 300 €

Territoire Ouest

Collège Olympe de Gouges à INGWILLER :	8 900 €
Collège Poincaré à SAVERNE :	7 522 €

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE DU TORENBERG-HEILIGENSTEIN A HEILIGENSTEIN AU TITRE DE LA REGULARISATION DE LA DOTATION "AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT-EUROS/ELEVE" 2019

La dotation "autres dépenses" couvre les frais d'achat de petit matériel, du matériel d'éducation physique et sportive, des frais téléphoniques et postaux, des fournitures administratives, des taxes et des frais de déplacement.

Elle est calculée à partir du nombre d'élèves communiqué par le Rectorat au mois d'octobre et en application du point élève défini de la façon suivante :

- Enseignement général : 1 point par élève ;
- SEGPA, ULIS, ALLOPHONES : 1,5 point par élève.

Cette dotation est calculée sur la base de 62 € le point, par élève.

La dotation notifiée au collège du Torenberg-Heiligenstein pour l'exercice 2019, calculée sur la base d'un effectif de 377 élèves représentant 397,50 points (336 élèves à 1 point et 41 élèves à 1,5 point) s'élève à 24 645 €.

Or, l'effectif pour l'année scolaire 2018/2019 est de 381 élèves, représentant 403,50 points (336 élèves à 1 point et 45 élèves à 1,5 point).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège du Torenberg-Heiligenstein à Heiligenstein une dotation de fonctionnement complémentaire de 372 € au titre de la régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement - euros/élève" 2019.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE HANS ARP A STRASBOURG AU TITRE DU CHAUFFAGE URBAIN

Le collège Hans Arp à Strasbourg est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

- Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
- Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
- Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant de 5 011,48 € au collège Hans Arp à Strasbourg pour couvrir les charges P3 du deuxième semestre 2018.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE DE WASSELONNE AU TITRE DE FRAIS DE RESTAURATION

Il est proposé à la Commission Permanente de verser au collège Marcel Pagnol de Wasselonne une dotation de fonctionnement complémentaire de **60 €** pour couvrir le coût des repas servis aux participants à la réunion du projet éducatif partagé et solidaire (PEPS) du 8 mars 2019.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AUX COLLEGES PUBLICS AU TITRE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES AYANT PARTICIPE AU FORUM DES METIERS LES 29 et 30 JANVIER 2019 A MOLLSHEIM

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de la prise en charge des frais de transport des élèves des collèges publics ayant participé au forum des métiers des 29 et 30 janvier 2019 à Molsheim.

Ces frais de transport feront l'objet d'un remboursement sur présentation de la facture acquittée.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges listés ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire pour la réparation d'équipements spécifiques.

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	SOULTZ-SOUS-FORETS	L'Outre Forêt	réparation de la marmite "Therma" de la demi-pension	1 840,80 €
SUD	DAMBACH-LA-VILLE	du Bernstein	réparation de la chambre froide de la demi-pension	609,00 €
	MUTZIG	Louis Arbogast	réparation de deux chambres froides de la demi-pension	5 407,43 €
	ROSHEIM	Herrade de Landsberg	réparation du lave-vaisselle de la demi-pension	423,94 €
			TOTAL	8 281,17 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 25 avril 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 560 000,00 €	529 649,30 €	158 291,65 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 158 291,65 €, soit :

- 144 567 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des seize collèges suivants :

Territoire Eurométropole :

- . ESCHAU Sébastien Brant : 6 000 € ;*
- . ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN du Parc : 3 158 € ;*
- . SOUFFELWEYERSHEIM Les Sept Arpents : 3 491 € ;*

Territoire Nord :

- . DRUSENHEIM du Rhin : 6 700 € ;*
- . HAGUENAU Foch : 4 500 € ;*
- . NIEDERBRONN-LES-BAINS Charles Munch : 6 473 € ;*
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 15 000 € ;*
- . SOULTZ-SOUS-FORETS l'Outre Forêt : 16 000 € ;*
- . WISSEMBOURG Otfried : 30 187 € ;*

Territoire Sud :

- . DAMBACH-LA-VILLE du Bernstein : 4 832 € ;*
- . MUTZIG Louis Arbogast: 14 000 € ;*
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 782 € ;*
- . SUNDHOUSE du Grand Ried : 3 722 € ;*
- . HEILIGENSTEIN du Torenberg-Heiligenstein : 13 300 € ;*

Territoire Ouest :

- . INGWILLER Olympe de Gouges : 8 900 € ;*
- . SAVERNE Poincaré : 7 522 € ;*

- 372 € au collège du Torenberg-Heiligenstein à HEILIGENSTEIN au titre de la régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement - euros/élève" 2019 ;

- 5 011,48 € au collège Hans Arp à STRASBOURG au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagé par le collège au cours du deuxième semestre 2018 ;

- 60 € au collège Marcel Pagnol à Wasselonne pour couvrir le coût de repas ;

- décide du principe de la prise en charge des frais de transport des élèves des collèges publics ayant participé au forum des métiers des 29 et 30 janvier 2019 à Molsheim ;

- 8 281,17 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

. Collège de l'Outre Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS : 1 840,80 € (réparation de la marmite "Therma" de la demi-pension) ;

Territoire Sud :

. Collège du Bernstein à DAMBACH LA VILLE : 609 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

. Collège Louis Arbogast à MUTZIG : 5 407,43 € (réparation de deux chambres froides de la demi-pension) ;

. Collège Herrade de Landsberg à ROSHEIM : 423,94 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY